



11 avenue du 8 mai 1945  
33 420 BRANNE  
.....  
Tél : 05 57 84 89 54  
.....  
Email : rivières1.smer-e2m@orange.fr  
.....  
[www.smer-e2m.fr](http://www.smer-e2m.fr)

**Compte rendu du COPIIL Natura2000 "Gestas"  
70 avenue de Libourne à VAYRES (33870)  
Mardi 17 septembre 2019**

**Liste des personnes présentes :**

***SMER'E2M***

JOUANNO Jean – Président du Syndicat
MERCIER-LACHAPELLE Bernard – Vice-Président
TARTARE Jérôme – Directeur / Chargé de mission Environnement
BOTTE Guillaume – Technicien rivières

MEUNIER Camille – DDTm Gironde
EYHERABIDE Sophie – DDTm Gironde
COSTE Marie-Claude – CDC du secteur de Saint-Loubès
DUPUY Juliette – Mairie de Salleboeuf
AVINEN Marc – Mairie de Salleboeuf

**Absents excusés :** Communauté de Communes du Créonnais et Pauline GILLAIZEAU.

→ **Ordre du Jour :**

- Rappels introductifs
- Bilan de l'animation (mise en œuvre des actions, mise en œuvre des outils, suivi du DOCOB et bilan financier)
- Discussion sur l'animation

**Préambule**

Avant de commencer la présentation Monsieur JOUANNO remercie les membres du COPIIL ayant fait le déplacement, il donne la parole à Camille MEUNIER et Sophie EYHERABIDE de la DDTM puis à Guillaume BOTTE (technicien rivières).

L'animatrice du site Natura 2000, Pauline GILLAIZEAU, étant en congé maternité, le technicien indique qu'il présentera la réunion avec l'aide de la DDTm.

## **1 Rappels introductifs**

Guillaume BOTTE présente la situation du site Natura 2000 au cœur du territoire du SMER'E2M.

Les éléments chronologiques sont rappelés (2<sup>ème</sup> phase d'animation) tout comme les enjeux majeurs du site.

Les habitats et les espèces d'intérêts communautaires, éléments fondamentaux pour le classement du site, sont ensuite présentés.

- *Intervention de Monsieur AVINEN, Maire de Salleboeuf, qui souhaite savoir si le vison d'Europe a été observé sur le Gestas dernièrement. Le technicien lui indique que non, cette espèce est très farouche et très rarement observée.*
- *Si cette espèce est très peu observée, ses habitats sont présents et à protéger.*
- *Monsieur Mercier-Lachapelle évoque le travail réalisé par le département de la Gironde sur des passages "petites faune" au niveau des ponts stratégiques afin de limiter la mortalité. Des pièges-photos montrent que ce système est efficace, la Loutre a été observée cette année sur le passage situé à Camarsac.*

Le technicien présente ensuite les différentes missions du SMER'E2M dans le cadre de la convention d'animation du site.

## **2 Bilan de l'animation**

### **2.1 Communication**

Le SMER'E2M a refait l'intégralité de son site internet en créant des contenus dédiés à Natura 2000.

Le site a été mis en ligne début 2019 et la majorité des contenus a été publié en juillet 2019.

Le site internet est régulièrement mis à jour, avec l'ajout d'articles mais aussi de photos.

Deux autres outils de communication ont été créés : une page Facebook et un compte Instagram.

Le SMER'E2M a également organisé, dans le cadre des journées mondiales zones humides, la projection d'un film "La rivière de mes rêves".

Cet évènement a eu un gros succès avec 70 personnes présentes.

Il est également envisagé la création d'un bulletin de liaison "Au fil du Gestas" sur la prochaine phase d'animation.

Ce bulletin consisterait à informer les membres du COPIL, une fois par an, des actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000.

Ce document pourrait également être mis en ligne sur le site internet du syndicat.

- *Intervention de Monsieur AVINEN, maire de Salleboeuf, qui propose au syndicat de rédiger un petit article concernant Natura 2000 afin de l'insérer dans les outils de communication des membres du COPIL (bulletin municipal, ...).*
- *Madame COSTE, représentante de la CDC de Saint-Loubès et de la commune de Beychac-et-Cailleau, indique que cela a été fait par le passé.*

Un guide a également été réalisé afin de renseigner les élus et les riverains du territoire, il rappelle les chiffres clés de Natura 2000, les droits et devoirs du riverain, aborde des thématiques transversales et indique les coordonnées de l'équipe du SMER.

Pour 2020, les orientations sont donc de poursuivre l'enrichissement du contenu Natura 2000 sur les différents outils de communication du syndicat, publier un premier "Au fil du Gestas" et organiser, si possible, une seconde soirée "film/débat".

## **2.2 Actions hors contrat**

- Appui à l'évaluation des incidences Natura 2000 :

Le technicien du SMER informe le COPIL sur les évaluations d'incidences réalisées durant la période d'animation, il rappelle également le but d'une notice d'incidence et son importance.

La DDTM souligne l'importance du rôle des communes et des collectivités dans le processus d'évaluation des incidences Natura 2000, notamment par l'information des pétitionnaires lors de la prise de renseignements et la transmission des coordonnées de l'animateur.

En 2018, trois projets ont été suivis, cela s'est traduit par la réalisation de trois notices d'incidences :

- pour un projet de show-room paysager sur la commune de Cursan (33670),
- pour le passage d'une conduite d'eaux usées pour l'assainissement collectif sur la commune de CURSAN (33670),
- pour un projet de maraîchage et de vente directe sur la commune de Croignon (33870).

En 2019, une notice d'incidence a été réalisée pour un projet de stockage et de passage de chevaux sur la commune de Croignon (33870).

- Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces :

Guillaume BOTTE mentionne qu'il y a un suivi régulier de l'état de conservation des habitats et des espèces, il est envisagé de mettre à jour certains inventaires.

En complément, Monsieur TARTARE indique qu'un suivi de la qualité de l'eau est effectué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département sur ce territoire et que des pêches scientifiques sont réalisées par l'AFB et la Fédération de Pêche de la Gironde.

D'autres actions comme le suivi hydrologique du Gestas, la mise à jour du Plan Pluriannuel de Gestion et la prochaine phase d'entretien de la ripisylve sont effectuées sur le site Natura 2000 du Gestas.

## **2.3 Mise en œuvre des outils contractuels**

### **2.3.1 Le contrat non agricole et non forestier**

Ces contrats peuvent être mis en place pour une durée de 5 ans, sur des parcelles situées dans le site et hors PAC, ils peuvent bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% si les dépenses relèvent du fonctionnement.

Un contrat a été accepté (commune de Vayres, 33870). Il concerne la destruction d'une espèce invasive : le bambou. L'espèce sera enlevée et d'autres espèces replantées à la place pour éviter sa réapparition.

**Pour 2020, l'objectif sera de continuer la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires pour faire émerger de nouveaux contrats.**

Monsieur BOTTE demande si le financement des contrats peut-être adapté (avance de trésorerie) afin de faciliter la démarche, et ce qu'il en est notamment pour le cas particulier du contrat de M. Ducourneau.

Dans la programmation actuelle, le paiement des contrats se fait sur factures. Aucune avance de trésorerie n'est donc possible.

Afin de palier ce frein à la mise en place de contrat auprès de propriétaires privés ne pouvant effectuer l'avance de trésorerie et dans l'idée de fédérer le maximum de propriétaires ayant des parcelles sur un habitat prioritaire, le SMER'E2M envisage de porter le(s) contrat(s).

- *La DDTM précise que cette adaptation est possible mais cela en respectant plusieurs critères dont :*
  - *signature d'une convention entre le propriétaire et le SMER'E2M qui lui donne le pouvoir d'action sur la parcelle concernée par le contrat,*
  - *identification du SMER'E2M comme bénéficiaire du contrat antérieure à la signature et au commencement de celui-ci (stade pré-contrat),*
  - *pour les actions d'investissement, le SMER'E2M devra apporter un autofinancement de 20 % du montant du contrat.*

*Pour le contrat de M. Ducourneau ce mode de financement n'est donc pas possible, car le contrat a déjà été signé. Le transfert de bénéficiaire d'un contrat en cours n'est possible que pour une vente des terrains.*

La difficulté de convaincre les propriétaires complique la mise en œuvre de cet outil. Les propriétaires préfèrent des solutions qu'ils jugent plus intéressantes financièrement (peupleraies) alors que la mise en œuvre de ces contrats demeure pourtant très profitable aux milieux (évolution et changement des pratiques).

### **2.3.2 Le contrat agricole au travers des MAEc (Mesures Agro-Environnementales et climatiques)**

Ces contrats peuvent être proposés sur les 5 mesures décrites dans le PAEc 2019 du territoire du Gestas. Elles sont mises en œuvre sur des parcelles déclarées à la PAC sur une durée de 5 ans.

Monsieur BOTTE indique que parmi les cinq MAEc possibles, seule celle intitulée "*Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang et réduction des traitements phytosanitaires hors herbicides localisés en vigne avec bilan*" a été contractualisée.

Pour 2020, les objectifs sont nombreux, il s'agit de :

- **déposer un nouveau PAEc** en octobre/novembre 2019 afin d'avoir une réponse de la Région en janvier 2020 sur l'acceptation de celui – ci. (Appel à projet régional annuel)
- renouveler certaines mesures en viticultures,
- mettre en place de nouvelles mesures sur les grandes cultures et suivre les contractualisations précédentes.

### 2.3.3 La charte Natura 2000

Cette charte est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises intégralement dans le site Natura 2000. L'objectif est le respect des engagements de bonnes pratiques par le signataire pour une durée de 5 ans.

Ces engagements n'engendrent pas de surcoût pour le signataire et permettant une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Quelques contacts ont été noués en 2019, une charte est en attente avec l'association "Les à côtés" situé sur Croignon (33750).

**Pour 2020, l'objectif est d'accompagner de nouveaux propriétaires dans l'adhésion à la charte Natura 2000 et de suivre les chartes déjà établies.**

### 2.3.4 Suivi du DOCOB (Document d'Objectif)

Guillaume BOTTE explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le formulaire standard de données si des nouvelles espèces sont découvertes pendant les inventaires.

- *La DDTM intervient afin d'apporter des précisions sur ce point :*

*La mise à jour sera d'abord faite au niveau régional par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.*

*C'est la DREAL qui transmet ensuite les informations au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour actualisation au niveau européen. La visibilité du formulaire de standard actualisé sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) peut donc prendre du temps.*

### 2.3.5 Bilan financier

Guillaume BOTTE présente le bilan financier du portage de l'animation sur un an et demi (2018 - 09/2019).

Ce bilan correspond au financement du poste d'animateur (mi-temps) pour les deux sites portés en animation par le SMER'E2M : le réseau hydrographique de l'Engranne et le réseau hydrographique du Gestas.

Le coût total est de 49 667.375€ TTC, financé par l'état (27%), l'Union Européenne (53%) et le SMER'E2M (20%).

A l'issue de la présentation, Monsieur JOUANNO souhaite ajouter qu'une action visant à communiquer sur les dispositifs existants via la politique Natura 2000 est à envisager, car les contrats restent, selon lui, méconnus.

**Le programme d'action 2020 de l'animation est validé selon les objectifs présentés en séance.**

## **3 Portage de l'animation**

L'animation du site Natura 2000 est confiée pour une durée de 3 ans à la collectivité volontaire (et le cas échéant une convention de 3 ans est passé entre la collectivité et l'Etat). Concernant le site du

Gestas, cette période d'animation arrivera prochainement à échéance, il est donc nécessaire que les membres du COPIL en soient informés et puissent s'exprimer sur la suite de cette animation.

- *Selon le code de l'environnement l'ensemble des collectivités membres du COPIL doivent être informées de la fin de la période d'animation et invitées à exprimer leur candidature éventuelle pour assumer l'animation. Cette démarche sera faite **par courriel** d'ici le mois de décembre 2019.*
  
- *Monsieur JOUANNO informe d'ores et déjà que **le syndicat se porte candidat pour continuer l'animation** de ce site et que cette question sera inscrite dans l'ordre du jour du futur comité syndical afin de **produire une délibération et de transmettre les éléments de candidature à la DDTM d'ici la fin de l'année. Les collectivités présentes ne se sont pas opposées à cette candidature.***

*Monsieur BOTTE clôture le COPIL et remercie les membres présents, il en profite pour indiquer que la présentation et le compte-rendu de cette réunion seront disponibles sur le site internet.*